

# Chavoua Tov oumévorakh

Sédère complet de la Havdala  
Lois & Ségoulot concernant la Havdala



שְׁעָרֵי זְמַנָּה, שְׁעָרֵי הַדָּוָה, שְׁעָרֵי חַיִּים, שְׁעָרֵי חֵן וְחֶסֶד, שְׁעָרֵי חַיִּים מְרִיבֵי מַלְאָכָה, שְׁעָרֵי יְשׁוּעָה, שְׁעָרֵי כְּסִיף, שְׁעָרֵי כְּלִימָה, שְׁעָרֵי לְמוּד תּוֹרָה לְעוֹלָם, שְׁעָרֵי מְזוּזָה, שְׁעָרֵי מְחִילָה, שְׁעָרֵי פְּרִי שְׂדֵה, שְׁעָרֵי סְלִיחָה, שְׁעָרֵי עֲזָרָה, שְׁעָרֵי פְּרִי אֲרָז, שְׁעָרֵי פְּרִי אֲבִיבָה, שְׁעָרֵי צְדָקָה, שְׁעָרֵי צְדָקָה, שְׁעָרֵי קוֹמָמִיּוֹת, שְׁעָרֵי רְעוּבָה, שְׁעָרֵי שְׁלוֹם, שְׁעָרֵי שְׁלוֹה, שְׁעָרֵי תְּשׁוּבָה, שְׁעָרֵי תְּשׁוּבָה, שְׁעָרֵי צְדִיקוּת וְתְּשׁוּעָה: וְתְּשׁוּעָה צְדִיקוּת

# Chavoua Tov oumévorakh

Sédère complet de la Havdala  
Lois & Ségoulot concernant la Havdala



Auteur: Rav Mordékhaï Bismuth  
Mise en page: OVDHM  
Graphisme: OVDHM

שְׁעָרֵי זְמַרָה, שְׁעָרֵי הַחֶהָהָה  
שְׁעָרֵי חֵן וְחֶסֶד, שְׁעָרֵי חַיִּים  
שְׁעָרֵי יְשׁוּעָה, שְׁעָרֵי כְּ  
שְׁעָרֵי לְמוּד תּוֹרָה לְ  
שְׁעָרֵי מְחִילָה, שְׁעָרֵי נְ  
שְׁעָרֵי סְלִיחָה, שְׁעָרֵי עֲזָרָה, שְׁעָרֵי  
שְׁעָרֵי פְּרִנְסָה מְשֻׁבָּה, שְׁעָרֵי צְדָקָה,  
שְׁעָרֵי קוֹמְמוֹנִית, שְׁעָרֵי רְ  
שְׁעָרֵי שְׁלוֹם, שְׁעָרֵי שְׁלוֹה,  
שְׁעָרֵי תְּשׁוּבָה, שְׁעָרֵי תְּפִלָּה,  
שְׁעָרֵי וְתְּשׁוּעָה צְדִיקוֹ



© Tous droits réservés  
imprimé en Erets Israël - Bnei Brak  
Renseignements & Commandes  
054.841.88.37 - info@ovdhm.com

### AVIS IMPORTANT

Nous n'avons pas vérifié l'état de chaque livre. Quiconque trouverait des défauts d'impression dans un livre qu'il aurait acheté pourra nous demander un nouveau livre. En cas de non réclamation, nous considérons qu'il a renoncé à ce droit et à toute revendication ultérieure.

Du même auteur :

## OVDHM Collection



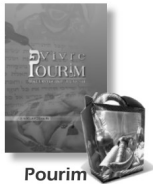
**Paracha**



**Echet 'Hayil**



**Kétorète**



**Pourim**



**Pessa'h**



**Omère**



**Séli'hot**



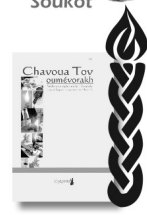
**Roch Hachana**



**Soukot**



**Brit Mila**



**Havdala**

Imprimé en Erets Israël – Bnei Brak

Deuxième édition

Elloul 5777

## SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
1.L'importance de la havdala.....	2
2.Manger avant la havdala.....	3
3.Travailler avant la havdala.....	3
4.Le verre de vin de la havdala.....	4
<b>LA HAVDALA, PAS À PAS.....</b>	<b>4</b>
1.Bénédictions pour la semaine à venir.....	4
2.Droite-gauche.....	5
3.L'ordre des bénédictions.....	5
4.Le vin.....	6
5.Les bessamim/plantes aromatiques.....	6
6.La flamme.....	7
7.Hamavdil.....	7
8.Extinction du feu.....	8
9.On y goûte pas.....	8
10.Quelques gouttes de ségoulot.....	9
11.Plier pour la paix.....	10
<b>CAS DIVERS.....</b>	<b>10</b>
1.A défaut de vin, de bessamim ou de flamme.....	10
2.Qui a l'obligation ?.....	11
3.Jusqu'à quand ?.....	11
<b>A PROPOS DE.....</b>	<b>12</b>
1.La flamme.....	12
2.Les plantes aromatiques/bessamim.....	13
<b>SÈDÈRE COMPLET DE LA HAVDALA.....</b>	<b>15</b>



# Chavoua Tov oumévorakh



## Lois & Ségoulot concernant la Havdala

## INTRODUCTION

### 1. L'importance de la havdala

Mis à part l'obligation de réciter la havdala d'un point de vue de la loi, voici plusieurs sources qui en montrent l'importance :

-La Guémara<sup>1</sup> enseigne au nom de Rabbi Yo'hanane que trois personnes sont dignes d'acquérir le Olam Haba (monde futur) : celle qui habite en Erets Israël, celle qui élève ses enfants pour l'étude de la Torah et celle qui fait la Havdala sur du vin.

- La Guémara<sup>2</sup> dit que Rabbi 'Hiya bar Aba enseigne au nom de Rabbi Yo'hanane que quiconque récite la havdala sur du vin à l'issue de Chabat engendrera des garçons, car il est écrit<sup>3</sup> : « pour faire la distinction [לְהַבְדִּיל] entre l'impur et le pur » et juste après<sup>4</sup> : « lorsqu'une femme concevra et enfantera un mâle... ». Cela veut dire que celui qui est mavdil, qui fait la distinction, entre le pur et l'impur mérite d'avoir des fils et de même, celui qui fait la havdala. Rabbi Yéhochoua ben Lévi ajoute que ses fils seront dignes d'enseigner la Torah, comme il est dit<sup>5</sup> : « pour faire la distinction [לְהַבְדִּיל] entre le saint et le profane [בֵּין הַקֹּדֶשׁ וּבֵין הַחֹל]... et pour enseigner aux enfants d'Israël tous les statuts que Hachem leur déclara par l'intermédiaire de Moché ».

- Dans les Pirkei déRabbi Eliézère<sup>6</sup>, il est enseigné au nom de Rabbi Tsadok que quiconque ne fait pas la havdala sur du vin à l'issue de Chabat, ou qui ne l'écoute pas d'un autre homme pour s'en acquitter, ne verra jamais de bénédiction dans ses actes. Par contre, quiconque s'applique à faire la havdala sur du vin ou à s'en acquitter par un autre, Hakadoch Baroukh Hou le déclare saint.

---

1 Pessa'him 113a

2 Chevouot 18b

3 Vayikra 11:47

4 Vayikra 12:2

5 Vayikra 10:10-11

6 Chapitre 20

## 2. Manger avant la havdala

De la tombée de la nuit jusqu'à la havdala, il est défendu de manger quoi que ce soit et de boire du vin ou d'autres boissons ; on ne peut boire que de l'eau. Toutefois, le Ben Ich 'Hai<sup>7</sup> rapporte au nom de Rabbi 'Haim Vital<sup>8</sup> que, selon la kabala, il ne faudra pas boire d'eau avant de réciter la havdala. Si nécessaire, il sera permis à un malade ou à une personne âgée de boire de l'eau, du café ou du thé avant la havdala<sup>9</sup>.

Si on a commencé un repas pendant la journée (séouda chélichit par exemple) et qu'on n'a pas fini de manger à la tombée de la nuit, il n'est pas nécessaire de cesser de manger et de boire, comme nous l'avons vu plus haut. Cependant, si on est en train de manger des fruits ou autres [sans pain], il faut s'interrompre à la tombée de la nuit. Une fois qu'on a récité la birkat hamazone, il est interdit de manger, [et on ne peut boire que de l'eau<sup>10</sup>].

Si avant la havdala, on a récité par erreur la bénédiction pour consommer un aliment, on en mangera un petit morceau pour que la bénédiction n'ait pas été prononcée en vain<sup>11</sup>.

## 3. Travailler avant la havdala

Il est défendu de faire un travail [interdit le chabat] avant la havdala. Cependant, si on a récité la havdala dans la amida (ata 'honantanou), cela est permis. Si on ne l'a pas récitée et qu'on veut faire un travail avant la havdala, il faut dire la phrase « baroukh hamavdil bein qodèch le'hol/Béni est Celui qui distingue le sacré du profane »<sup>12</sup>.

Les femmes, qui n'ont pas l'usage de prier arvit<sup>13</sup>, doivent donc dire « baroukh hamavdil bein qodèch le'hol/Béni est Celui qui distingue le sacré du profane » avant de faire un travail quelconque. Il faut se montrer strict a priori et le dire même avant de faire des travaux interdits midérabbanane/d'ordre rabbinique<sup>14</sup>.

7 Vayétsé §8

8 Chaar Hakavanot

9 Or Létsion II 22§7

10 Yalkout Yossef 299§1

11 'Hazone Ovadia Chabat II p. 402 ; Yalkout Yossef 299§2

12 Yalkout Yossef 299§3

13 Michna Beroura 299§10\*37

14 Yalkout Yossef 299§3



#### 4. Le verre de vin de la havdala

A priori, il faut être scrupuleux en ce qui concerne le verre de la havdala. C'est une Mitsva comme pour le kidouch, de faire la havdala sur du vin rouge<sup>15</sup>. Il faut veiller à ce que le verre ne soit ni cassé ni fêlé, et que le vin ne soit pas « pagoum », c'est-à-dire un vin déjà entamé, comme pour celui du kidouch ou de la birkat hamazone<sup>16</sup>.

Toutefois, si on a bu dans ce verre (avant la havdala), on pourra y remédier en y ajoutant un peu de vin [ou d'eau] pour le rectifier<sup>17</sup>.

A priori on n'ajoutera pas d'eau dans le verre de la havdala<sup>18</sup>, sauf si l'on n'a pas de vin pour rectifier un vin « pagoum »<sup>19</sup>. Après avoir rincé le verre, il faudra l'essuyer afin qu'il soit sec lorsqu'on y versera le vin<sup>20</sup>.

### LA HAVDALA, PAS À PAS

#### 1. Bénédictions pour la semaine à venir

Le Zohar Hakadoch recommande de ne pas remettre la havdala à plus tard, mais de la faire dès qu'on rentre de la synagogue<sup>21</sup>.

On doit réciter la havdala assis, et ceux qui l'écoutent pour s'en acquitter doivent également s'asseoir<sup>22</sup>. Celui qui la récite devra penser à acquitter ceux qui l'écoutent, et ceux qui l'écoutent devront eux aussi penser à s'en acquitter<sup>23</sup>. Avant de réciter la havdala, il est fortement recommandé de réciter les diverses requêtes et bénédictions pour la semaine à venir<sup>24</sup>.

Rabbi Lévi Its'hak Miberditchov recommande de réciter une certaine téfila en attestant : « *Que chaque homme, femme et enfant fasse cette requête chaque motsaei Chabat par trois fois, avant la lecture de la*

15 Yalkout Yossef 272;5

16 Yalkout Yossef 296§4-5

17 Yalkout Yossef 296§4

18 Beth Yossef ; Ben Ich 'Haï Vayétsé §8

19 Kaf Ha'haïm 296§6 ; 'Hazone Ovadia Chabat II p. 408

20 Ben Ich 'Haï Vayétsé §8

21 Chivat Tzion II p302 ; Maguid Mecharim Parachat Vayéchev

22 'Hazone Ovadia Chabat II p404 ; Kaf Ha'haïm Falagi 31§38 ; Yalkout Yossef 296§10

23 Yalkout Yossef 296§12

24 Talmud Yérouchalmi Berakhot 5,7 ; Tour § 299 et Michna Béroura 295§1\*7

*havdala, et je suis persuadé qu'avec l'aide de D.ieu, ils verront la réussite de leurs projets. »*

Ces deux téfilot se trouvent dans le Sédère/rituel de la havdala.

## 2. Droite-gauche

Celui qui récite la havdala lève le verre de la main droite à au moins un téfa'h (8cm) de dessus de la table, sans s'aider de la main gauche<sup>25</sup> ; et les bessamim/plantes aromatiques dans la main gauche<sup>26</sup>. Dans le cas où l'on a pris des branches de myrte/hadass (ou autres plantes), on les tiendra dans le sens où elles ont poussé et pas à l'envers<sup>27</sup>.

En tant que bon augure, on a coutume de réciter, avant les bénédictions de la havdala, des versets de grâces, tels que : « בּוֹם יִשׁוּעוֹת אֱשָׁא וּבְשֵׁם אֱקָרָא /Je lèverai la coupe du salut et proclamerai le nom d'Hachem », « לְיִהוּדִים הָיְתָה אֹרְחָה וְשִׂמְחָה, וְיִשְׁשׁוּן וְיִקָּר » , « Pour les juifs, ce n'était que joie rayonnante, contentement, allégresse et marques d'honneur », etc., chacun selon sa tradition<sup>28</sup>.

## 3. L'ordre des bénédictions

Voici l'ordre dans lequel on fait la havdala : la bénédiction sur le vin, sur les plantes aromatiques, sur la lumière et la havdala (hamavdil bein kodech lé'hol). Les initiales forment le nom יבנ"ה/YBNH : Yayin- יין, Bessamim- בשמים, Nèr- נר et Havdala- הַבְּדִלָּה<sup>29</sup>.

Le Rachbats<sup>30</sup> rapporte une belle explication sur l'ordre des bénédictions :

Cet ordre suit les sens de l'homme, en allant du plus faible au plus fort. La première bénédiction est celle sur le vin, qui évoque le sens du goût. Ce sens est très limité par rapport aux autres, car c'est uniquement lorsque l'aliment est dans la bouche que son goût est perceptible.

25 Choul'hane Aroukh Ora'h haïm 183;4

26 Yalkout Yossef 296§11

27 Yalkout Yossef 297§4

28 Yalkout Yossef 296§2

29 Yalkout Yossef 296§1

30 Yavine chemoua p. 34b

Ensuite vient la bénédiction des *bessamim*, représentant le sens de l'odorat. Ce sens est plus sensible, car l'odeur est discernable à distance.

Puis nous disons la bénédiction sur la flamme qui est perceptible par le sens de la vue, plus délicat que les sens précédents, car on perçoit par la vue à une grande distance.

Nous terminons par la bénédiction de « *hamavdil* », une bénédiction qui met en valeur le sens du discernement et de l'intelligence. Ce sens est le plus puissant de tous car, grâce à la pensée, l'homme est capable de percevoir beaucoup de choses, tangibles ou non.

#### 4. Le vin

Avant la bénédiction « *boré péri haguèfen* », l'usage est de dire : « *savri maranane* », comme on le dit avant de réciter cette bénédiction à l'occasion du kidouch, d'un mariage, d'une *brit mila*, etc.<sup>31</sup>.

Au moment où l'on récite la bénédiction sur le vin [sans y goûter], il est bon d'observer le reflet de son front dans le vin en pensant que le mot **מִצְחָה**/front a la même valeur numérique (138) que le mot **וַיִּנְבֹּן**/vin et **הִצְלִיחַ**/réussite<sup>32</sup>.

#### 5. Les *bessamim*/plantes aromatiques

Ensuite, on fait passer le verre dans la main gauche, sans le poser, et les *bessamim*/plantes aromatiques dans la droite<sup>33</sup>, puis on récite la bénédiction des « *bessamim* ». On respirera les plantes aromatiques à trois reprises, en ayant pour intention la première fois : « *néfesh* », la seconde : « *roua'h* » et la troisième : « *néchama* »<sup>34</sup>. Ainsi, on gardera pour les jours de la semaine de la force du *néfesh*, *roua'h* et *néchama yetéra*/supplémentaire reçus le Chabat<sup>35</sup>.

31 Yalkout Yossef 29663

32 Sidour Ich Matslia'h

33 La Torah accorde plus de valeur au côté droit qu'au côté gauche. En conséquence nous accomplissons les Mitsvot de la main droite. De même que pour s'habiller, se laver...nous commencerons par le côté droit. Voir Michna Beroura Simane 254\*5 ; berakhot 62a.

34 Ben Ich 'Haï Vayétsé 59

35 Chivat Tsion II p. 310

## 6. La flamme

Le verre toujours dans la main gauche, on récite la bénédiction sur la flamme, « *boré méoreï haéch* »<sup>36</sup>.

Il ne faut pas prononcer la bénédiction de la lumière de loin, sauf si la lumière de la bougie permettrait de distinguer dans le noir une pièce de monnaie d'une autre<sup>37</sup>.

Il n'est pas nécessaire d'éteindre la lumière avant de réciter la bénédiction sur la flamme<sup>38</sup>.

Il est recommandé de replier les doigts de la main droite vers l'intérieur de la paume, le pouce couvert par les quatre autres doigts, et de les incliner devant la flamme et devant soi. On regardera les paumes de ses mains et ses doigts<sup>39</sup>.

On ne devra rien réciter à ce moment-là car ce serait considéré comme une interruption entre la bénédiction du vin et la fin de la havdala. Cette règle est valable tant pour celui qui récite la havdala que pour celui qui l'écoute<sup>40</sup>.

## 7. Hamavdil

On reprend le verre dans la main droite pour réciter la dernière bénédiction : « *hamavdil* »<sup>41</sup>.

A priori, il est bon de boire un révi'it de vin [86ml] pour pouvoir réciter la bénédiction de « *al haguéfène* » après consommation. Si on ne peut pas boire cette quantité, on pourra la donner à boire à une autre personne, qui aura eu l'intention de s'acquitter de la bénédiction de « *boré péri haguéfène* » avant de boire<sup>42</sup>.

A posteriori, on s'acquittera de la havdala en buvant la majeure partie du révi'it. Toutefois, si par erreur, on n'a pas bu même cette quantité, on n'aura pas besoin de refaire la havdala<sup>43</sup>.

36 Ben Ich 'Hai Vayétsé §10 ; Yalkout Yossef 296§11

37 Yalkout Yossef 298§10

38 'Hazone Ovadia Chabat II p. 439

39 Zohar Hakadoch parachat Vayakel 208a ; Kaf Ha'haïm 298§19 ; Yalkout Yossef 298§7

40 Ben Ich 'Hai Vayétsé §15 ; Yalkout Yossef 298§15

41 Yalkout Yossef 296§11

42 Yalkout Yossef 296§18

43 Yalkout Yossef 296§18

## 8. Extinction du feu

Après la havdala, il convient d'éteindre la flamme pour mettre en évidence qu'on ne l'a allumée que pour la havdala<sup>44</sup>. Il est bon de ne pas l'éteindre en soufflant dessus, et certains ont coutume de l'éteindre dans les restes du vin<sup>45</sup>.

Après avoir éteint la bougie, c'est une bonne ségoula de respirer sa fumée, pour plusieurs raisons :

- pour se souvenir de ce que l'on étudie. On récitera en même temps le verset suivant<sup>46</sup>: « זְכֹרֵנוּ תּוֹרַת מֹשֶׁה עֲבָדֵינוּ / Souvenez-vous de la loi de Moché, Mon serviteur »<sup>47</sup>.
- pour être sauvé des « rou'hot râot/mauvais esprits », c'est-à-dire du satane, D.ieu nous en préserve<sup>48</sup>.
- pour résoudre les problèmes d'odorat. Les sages de la Kabale le conseillent à chacun depuis l'âge de 50 ans, car c'est à partir de cet âge que ce sens faiblit<sup>49</sup>.

## 9. On y goûte pas

Contrairement au kidouch, la coutume veut que les membres de la famille ne goûtent pas du verre de la havdala. Selon l'usage, seul celui qui récite la havdala boit de ce vin. On veillera particulièrement à ce que les femmes ne boivent pas du verre de vin de la havdala, selon les enseignements de la Kabala<sup>50</sup>. Une autre raison est que l'arbre de la connaissance par lequel 'Hava fit fauter Adam était, selon une opinion, la vigne<sup>51</sup>. Toujours est-il qu'une femme qui récite la havdala pour elle-même devra boire le vin de la coupe.

44 Yalkout Yossef 298§9

45 Kaf Ha'haim Falagi 31§25

46 Malakhie 3 ; 22

47 Zikhron Yaakov Yossef chap. 5

48 Kéter Néhora p. 579

49 Béer Mayim 'Haim p. 35 au nom de Rav Chalom Charabi Zatsal

50 Yalkout Yossef 296§15

51 Chlah ; Kaf Ha'haim 296§14

## 10. Quelques gouttes de ségoulot

Certains ont l'usage de passer quelques gouttes des restes de vin sur différentes partie du corps en récitant un verset correspondant<sup>52</sup>.

-Sur le front : « **כְּעַב פְּשָׁעֶיךָ וְכַעֲנַן הַטְּאוֹתֶיךָ** / *J'ai dissipé tes méfaits comme un brouillard et tes péchés comme un nuage* »<sup>53</sup>;

-Sur les yeux : « **מְצוֹת יְהוָה פָּרָה מְאִירַת עֵינַיִם** / *Le commandement d'Hachem est limpide, il éclaire les yeux* »<sup>54</sup>;

-Sur la gorge : « **רְפָאוֹת תְּהִי לְשַׁרְךָ וְשָׁקוּי לְעֲצָמוֹתֶיךָ** / *[Crains Hachem et fuis le mal...] ce sera la santé pour ton corps, une sève généreuse pour tes membres* »<sup>55</sup>;

-Sur le cou : « **הֲרִינִי מֵאֲמִין בְּתַהֲתֵת הַמֵּתִים** / *J'ai foi en la résurrection des morts* »;

-Dans les poches de ses vêtements : « **בְּרַבֵּת יְהוָה הִיא תַעֲשִׂיר** / *C'est la bénédiction d'Hachem qui enrichit* »<sup>56</sup>;

-Sur les lèvres (à trois reprise): « **בּוֹרֵא נִיב שְׁפָתַיִם שְׁלוֹם שְׁלוֹם לְרַחוּק** / *Lui qui crée [la parole,] fruit des lèvres : « paix, paix, dit-Il à qui s'est éloigné comme pour le proche, et Je le guérirai. »*<sup>57</sup>; (C'est une bonne ségoula pour quiconque a des difficultés d'élocution ou de prononciation.)

-Puis quelques gouttes sur le sol : « **וַיִּזְרַע יִצְחָק בְּאֶרֶץ הַהוּא וַיִּמְצָא בְּשָׁנָה** / *Its'hak sema dans ce pays-là et recueillit, cette même année, au centuple, tant Hachem le bénissait* »<sup>58</sup>.

Après la havdala, certains ont l'usage de verser par terre un peu de vin de la coupe, comme un signe de bénédiction pour le début de la semaine. D'autres le versent à côté de la porte, mais sans en verser beaucoup pour ne pas montrer de mépris envers le vin. Cependant, il est préférable de ne pas suivre cet usage car il est contesté. On pourra se contenter de remplir le verre à ras bord de façon à ce que le vin déborde dans la soucoupe<sup>59</sup>.

52 Sidour Ich Matslia'h

53 Yéchaya 44;22

54 Téhilim 19;9

55 Michlé 3;8

56 Michlé 10;21

57 Yéchaya 57;19

58 Béréchit 26;12

59 Yalkout Yossef 296620

Il existe une ségoula pour se protéger de tout mal : après la Havdala, regarder son front dans le vin qui reste et répéter à trois reprises le verset<sup>60</sup> « וְיִצְלַח נַפְשִׁי אֶל פְּנִים וְתִצְלַח נַפְשִׁי / Car j'ai vu Elokim face à face et j'ai eu la vie sauve ».<sup>61</sup>

## 1.1. Plier pour la paix

Enfin, c'est un bon signe pour le chalom bayit/la paix dans le couple, de plier son Talit après la Havdala<sup>62</sup>. Quiconque tarde à le plier se met en danger, car les « klipot<sup>63</sup> » se collent au talit. Si on a oublié de le plier à ce moment-là, on devra bien le secouer le lendemain avant de le plier<sup>64</sup>.

## CAS DIVERS

### 1. A défaut de vin, de bessamim ou de flamme

Si on n'a pas de vin, on peut faire la havdala sur une boisson alcoolisée bue habituellement dans le pays, de la bière blonde ou de l'arak par exemple<sup>65</sup>, en y récitant la bénédiction de « chéakol ». On ne fait pas la havdala sur du café, du thé ou du jus de fruits, car ces boissons ne sont pas considérées à ce sujet comme des boissons consommées habituellement dans le pays. A fortiori ne peut-on pas la faire sur de l'eau gazeuse et d'autres boissons non alcoolisées. Quiconque fait la havdala sur ce genre de boissons prononce le nom de D. en vain, que D.ieu nous en préserve. Cette règle est valable même dans le cas où une personne ne peut pas boire de vin<sup>66</sup>.

L'absence de bessamim/plantes aromatiques ou de flamme n'empêche pas de réciter la havdala. Il sera tout de même recommandé de s'efforcer de s'en procurer<sup>67</sup>.

60 Béréchit 32 ; 31

61 Chabat béhalakha ouvéhagada

62 Emounat Itékha, le Griz de Brisk au nom des Kadmonim

63 Les klipot, littéralement écorces, sont les forces du mal qui occultent le bien, comme l'écorce recouvre le fruit

64 Kitsour haChlah ; Kaf Ha'haim Falagi 31§17 ; Hanhagot Adam chap. 24

65 Yalkout Yossef 296§7

66 Yalkout Yossef 296§8

67 Yalkout Yossef 297§12

On peut réciter la bénédiction sur la flamme et sur les bessamim/plantes aromatiques même si l'on n'a ni vin ni boisson alcoolisée valable, mais pas la bénédiction de « *hamavdil* »<sup>68</sup>.

Si au moment de la havdala on n'avait pas de flamme mais qu'on en trouve après, on peut encore réciter cette bénédiction toute la nuit, mais pas le lendemain<sup>69</sup>.

## 2. Qui a l'obligation ?

Comme les hommes, les femmes ont l'obligation de réciter la havdala (s'il n'y a pas d'homme pour le faire). Les parents devront habituer leurs enfants arrivés à l'âge d'être éduqués (à partir de 7 ou 8 ans) à écouter la havdala<sup>70</sup>.

Si un mari s'est déjà acquitté de la havdala (soit parce qu'en tant qu'officiant, il a fait la havdala à la synagogue pour en acquitter les fidèles ou parce que, comme simple fidèle, il a pensé s'en acquitter), il est préférable que sa femme fasse elle-même la havdala si elle le peut. Si cela ne lui est pas possible, le mari pourra refaire la havdala pour l'acquitter de son obligation. Cependant, il ne récitera que la bénédiction sur le vin et celle de « *hamavdil* », et elle récitera elle-même la bénédiction sur les plantes aromatiques et sur la flamme<sup>71</sup>.

## 3. Jusqu'à quand ?

Celui qui n'a pas fait la havdala le samedi soir, intentionnellement ou non, peut la faire toute la journée du dimanche s'il n'a rien mangé depuis la fin du chabat. Dans ce cas, il récite uniquement la bénédiction sur le vin et celle de « *hamavdil* »<sup>72</sup>.

S'il ne l'a pas faite le dimanche, il pourra la faire jusqu'à mardi, sans réciter les bénédictions sur le vin, les plantes aromatiques et la flamme, mais uniquement la bénédiction de « *hamavdil* » sans prononcer le nom de D..<sup>73</sup>.

68 Yalkout Yossef 298§3

69 Yalkout Yossef 298§2

70 Yalkout Yossef 296§13 et 17

71 Yalkout Yossef 296§16

72 'Hazone Ovadia Chabat II p. 415

73 Ben Ich "Hai Vayétsé§23 ; Kaf Ha'haim 299§26



## A PROPOS DE...

### 1. La flamme

Nos Sages ont institué une bénédiction sur la flamme à l'issue du Chabat en souvenir de la création du feu à l'issue du premier Chabat. En effet, lorsque la nuit tomba à l'issue de son premier Chabat, Adam Harichone fut pris de crainte de se faire mordre par le serpent à cause de sa faute. La Guémara<sup>74</sup> relate qu'Hachem avait alors donné à Adam l'intuition de frotter deux pierres pour produire le premier feu de l'histoire du monde. En souvenir, nous louons Hachem à la sortie du Chabat pour avoir créé le feu.

Bien que cette bénédiction puisse être récitée à la vue de la première flamme qui s'offre à nos yeux à l'issue du Chabat, l'usage est de la prononcer sur une bougie spéciale, en même temps que la havdala sur une coupe de vin.

Il est particulièrement bon de faire la bénédiction « *boré méoreï haéç* » sur une bougie réservée à cet usage. Cette bougie doit être munie d'au moins deux mèches pour qu'elle ressemble à une torche. En effet, la bénédiction que nous prononçons est « *boré méoreï haéç* », au pluriel, ce qui signifie qu'il y a plusieurs « *maor/lumière* », donc plusieurs mèches. Toutefois, ceci n'est pas une condition indispensable. S'il n'y en a pas, on fera la bénédiction sur une simple bougie car la flamme a plusieurs couleurs. Il est tout de même recommandé de rapprocher deux bougies ou deux allumettes pour que la flamme ressemble à celle d'une torche<sup>75</sup>.

Nous avons la coutume de regarder nos ongles à la lueur de la flamme parce qu'ils grandissent constamment, ce qui montre un développement perpétuel, un signe favorable pour le début de semaine. Regarder les lignes dans la paume de notre main nous procurera aussi des bénédictions<sup>76</sup>.

---

74 Pessa'him 54a

75 Yalkout Yossef 298§4 ; Eliyahou Raba

76 Guéonim ; Michna Beroura 298§3\*9 ; 'Hazone Ovadia Chabat II p. 431

Cela nous rappelle aussi qu'avant sa faute, Adam Harichone était recouvert d'une peau faite d'ongle qui lui a été retirée ensuite, sauf au bout de ses doigts. Lorsqu'à l'issue de Chabat, la lumière du feu fut créée, Adam observa le bout de ses ongles et constata qui lui en restait tout de même un peu, ce qui lui procura de la joie<sup>77</sup>.

## 2. Les plantes aromatiques/bessamim

La Guémara<sup>78</sup> enseigne que la seule chose physique qui procure du plaisir à la néchama/l'âme, ce sont les parfums. Leur nom en témoigne puisqu'en hébreu, « parfum » se dit רֵיחַ/réa'h car c'est un plaisir רוּחַנִי/rou'hani, c'est-à-dire spirituel. De plus, ces fragrances pénètrent par les narines dans lesquelles Hakadoch Baroukh Hou insuffla la néchama à Adam Harichone, comme il est écrit<sup>79</sup> : « *Hachem-Elokim forma l'homme, poussière du sol, et insuffla dans ses narines un souffle de vie. L'homme devint ainsi une âme vivante.* ».

La bénédiction récitée sur le parfum de plantes aromatiques à l'issue du Chabat a été instituée par nos Sages afin de reconforter l'homme après le départ de la *néchama yetéra*/l'âme supplémentaire qu'il a reçue à l'entrée de Chabat et qui le quitte à sa fin. Ce départ cause à chacun une grande faiblesse, ce qui lui donne la nécessité de respirer une odeur revigorante<sup>80</sup>.

C'est la raison pour laquelle à l'issue de Yom Tov, où l'on ne reçoit pas d'âme supplémentaire, on n'aura pas besoin de sentir un parfum quelconque. Aussi, si un Yom Tov tombe à l'issue d'un Chabat, on n'aura pas besoin de respirer un parfum au cours de la havdala, bien que l'âme supplémentaire nous quitte, car le bon repas de Yom Tov que l'on va prendre nous reconfortera<sup>81</sup>.

Selon Rachi, nous recevons aussi une *néchama yetéra*/âme supplémentaire Yom Tov, mais celle-ci est moins importante que celle du Chabat. De ce fait, quand Yom Tov tombe à la fin de Chabat, la perte d'une partie de l'âme supplémentaire n'affaiblit pas la personne. Il

77 Méiri ; 'Hazone Ovadia Chabat II p. 431

78 Bérakhot 43b

79 Béréchit 2:7

80 Tossafot Bétsa 33b

81 Tossafot Bétsa 33b

en sera de même à la fin de Yom Tov. C'est pour cela qu'il ne faudra réciter cette bénédiction qu'à la fin d'un Chabat qui ne coïncide pas avec un jour de fête.

Le Ba'h donne une seconde raison pour laquelle il faut respirer un bon parfum à l'issue du Chabat : parce que le feu du guéhinom se rallume. De ce fait, quand Yom Tov tombe à la fin de Chabat, bien que D. nous retire l'âme supplémentaire de Chabat, on n'aura pas besoin de respirer un parfum vu que le guéhinom ne brûle pas le jour de Yom Tov.

C'est un usage louable de réciter la bénédiction des bessamim/plantes aromatiques sur des branches de hadass/myrte. Si l'on n'en a pas, on pourra le faire sur d'autres plantes telles que les clous de girofle en disant la bénédiction « *boré atsé bessamim* »<sup>82</sup>. Sur des feuilles de menthe, on dira « *boré issbé bessamim* ». Dans tous ces cas, on veillera à ce que celui qui récite la havdala et acquitte les autres respire la même plante que l'assistance.

Il est permis [et même conseillé] de sentir les plantes aromatiques avant la bénédiction pour s'assurer qu'elles ont une bonne odeur<sup>83</sup>.

La personne privée d'odorat ne récite pas cette bénédiction. Si le maître de maison est souffrant et n'a pas d'odorat, il récite la bénédiction du vin, de la flamme et celle de la havdala. Après la havdala, les autres membres de la famille récitent seuls la bénédiction sur les plantes aromatiques et les respirent<sup>84</sup>.

Chavoua tov oumévorakh !

<sup>82</sup>Hazone Ovadia Berakhot p. 319

<sup>83</sup>Yalkout Yossef 297§5

<sup>84</sup>Yalkout Yossef 297§11

# Chavoua Tov oumévorakh



## Sédère complet de la Havdala



Avant de réciter la havdala, il est fortement recommandé de réciter les diverses requêtes et bénédictions pour la semaine à venir<sup>1</sup>.

Notre Dieu et Dieu de nos pères, que par un bon augure et un heureux présage, commençant pour nous les [six] jours ouvrables qui s'annoncent sereins, exempts de toute faute ou péché, purs de toutes transgression, culpabilité ou impiété. Qu'ils soient consacrés à l'étude de la Torah et aux bonnes actions. Gratifie nous de connaissance, de discernement et d'intelligence; fais nous entendre, en ces jours, joie et allégresse. Ne nous rends pas jaloux d'autrui ni ne suscite la jalousie d'autrui à notre égard. Notre Roi et notre Dieu, étends la bénédiction, la largesse et la réussite à toutes nos actions.

Bénis, grandis, soutiens le conseil de celui qui suggérera sur Ton peuple, la Maison d'Israël, une bonne pensée ; comme il est dit : «Puisse-t Il t'accorder ce que ton cœur désire et accomplir tous tes desseins.»<sup>2</sup> Il est dit : « Tu formeras des projets et ils s'accompliront en ta faveur, la lumière brillera sur tes routes.»<sup>3</sup>

Détruis, annule, brise, romps-le le dessein de qui conseille et suggère sur Ton peuple, la Maison d'Israël, une proposition, une pensée mauvaises. Comme il est dit : « Hachem renverse les projets des peuples, Il fait échouer les desseins des nations »<sup>4</sup> Il est écrit d'autre part : «Concertez des plans: ils échoueront; annoncez des résolutions elles ne tendront pas. Car D.ieu est avec nous.»<sup>5</sup>

אלהינו ואלהי אבותינו במזון טוב ובמזל טוב החל עלינו את ימי המעשה הפאים לקראתנו לשלום, חשוכים מכל הטא ופשע, ומנקים מכל עון ואשמה ורשע. ומדבקים בתלמוד תורה ומעשים טובים. וחנונים חכמה בינה ודעת מאתך, ותשמיענו בהם ששון ושמחה ולא תעלה קנאתנו על לב אדם, ולא קנאת אדם תעלה על לבנו. מלכנו ואלהינו, שים ברכה רוחה והצלחה בכל מעשה ידינו.

וכל היועץ עלינו ועל עמך בית ישראל עצה טובה ומחשבה טובה – אמצו, ברכו, גדלו, קימו, קיים עצתו, בדבר שנאמר: יתן לך כלבבך. וכל עצתך ימלא; ונאמר: ותגזר אומר ויקם לך. ועל דרכיך נגה אור;

וכל היועץ עלינו ועל עמך בית ישראל עצה שאינה טובה ומחשבה שאינה טובה – אבדו, בפלו, גדעו, הפרו, הפיר עצתו, בדבר שנאמר: יהוה <sup>יהוה יהוה יהוה יהוה</sup> הפיר עצת גוים. הניא מחשבות עמים: ונאמר: עצה ותפר. דברו דבר ולא יקום. כי עמנו אל;

1Talmud Yérouchalmi Berakhot 5,7 ; Tour § 299 et Michna Béroura 295§1\*7  
2Téhilim 20;5  
3Iyov 22;28  
4Téhilim 33;10  
5Véchaya 8;10

Hachem, notre Dieu, ouvrons en cette semaine et en chacune, les portes de la lumière, les portes de la bénédiction, les portes de la joie, les portes de l'allégresse, les portes de la connaissance, les portes de la splendeur majestueuse, les portes de la bonne disposition, les portes du chant, les portes de la liesse, les portes de la compassion, les portes de la grâce et de la bonté, les portes d'une vie heureuse, les portes des bienfaits, les portes de la libération, les portes de l'expiation, les portes de la subsistance, les portes de l'étude désintéressée de la Torah, les portes de la nourriture, les portes du pardon, les portes de la consolation, les portes de l'absolution, les portes de l'assistance, les portes de la rédemption, les portes d'un emploi aisé, les portes de la charité, les portes de la jubilation, les portes de l'indépendance, les portes de la guérison totale, les portes de la paix, les portes de la sérénité, les portes de la Torah, les portes de la prière, les portes du repentir, les portes du salut, comme il est dit : « Le salut des justes vient de Hachem; Il est leur citadelle au temps de la détresse. Hachem les aide et les délivre, Il les délivre des méchants, Il les sauve, car ils se sont abrités en Lui. »<sup>6</sup> Il est écrit ; « Hachem déploie Son bras auguste aux regards de tous les peuples, et tous les confins de la terre sont témoins de l'œuvre de salut de notre Dieu. »<sup>7</sup> Il est dit : « C'est le cri de Tes sentinelles ! Elles élèvent la voix et ensemble elles jettent des accents de triomphe ; car elles voient, de leurs propres yeux, Hachem rentrer dans Sion. »<sup>8</sup> Accomplis pour nous, Hachem, notre Dieu, ce qui est écrit « Que sont gracieux sur les montagnes les pieds du messager qui annonce la paix, du messager de bonnes nouvelles, qui annonce la délivrance, qui dit à TSION - "Ton Dieu est Roi !" »<sup>9</sup>

וּפְתַח לָנוּ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ בֹּהַח  
 הַשְּׁבוּעַ וּבְכָל שְׁבוּעַ וּשְׁבוּעַ: שְׁעָרֵי אוֹרָה,  
 שְׁעָרֵי בְרָכָה, שְׁעָרֵי גִילָה, שְׁעָרֵי דִיצָה,  
 שְׁעָרֵי דַעָה, שְׁעָרֵי הוֹד וְהַדָּר, שְׁעָרֵי וְעַד  
 מוֹב, שְׁעָרֵי זְמֵרָה, שְׁעָרֵי חֲדוּדָה, שְׁעָרֵי  
 חֲמִלָה, שְׁעָרֵי חֵן וְחֶסֶד, שְׁעָרֵי חַיִּים מוֹבִים,  
 שְׁעָרֵי מוֹבָה, שְׁעָרֵי יְשׁוּעָה, שְׁעָרֵי כְפָרָה,  
 שְׁעָרֵי כְלֻפָּלָה, שְׁעָרֵי לְמוּד תּוֹרָה לְשִׁמּוּה,  
 שְׁעָרֵי מְזוּזָה, שְׁעָרֵי מְחִילָה, שְׁעָרֵי נְחִמָה,  
 שְׁעָרֵי סְלִיחָה, שְׁעָרֵי עֲזָרָה, שְׁעָרֵי פְדוּת,  
 שְׁעָרֵי פְרִנְסָה מוֹבָה, שְׁעָרֵי צְדָקָה, שְׁעָרֵי  
 צְהוּלָה, שְׁעָרֵי קוֹמְמִיּוֹת, שְׁעָרֵי רְפוּאָה  
 שְׁלֵמָה, שְׁעָרֵי שְׁלוֹם, שְׁעָרֵי שְׁלוּחַ, שְׁעָרֵי  
 תּוֹרָה, שְׁעָרֵי תְפִלָּה, שְׁעָרֵי תְשׁוּבָה, שְׁעָרֵי  
 תְשׁוּעָה, פְּדֻכְתִּיב: וְתִשׁוּעַת צְדִיקִים  
 מִיְהוָה מְעוֹזָם בְּעַת צָרָה: וַיַּעֲזֶרֶם  
 יְהוָה וַיַּפְלְטֵם. וַיַּפְלְטֵם וַיַּפְלְטֵם מִרְשָׁעִים  
 וַיּוֹשִׁיעֵם, כִּי חָסוּ בּוֹ: וְנֹאמַר: הַשֵּׁף  
 יְהוָה אֶת זְרוּעַ קִדְשׁוֹ לְעֵינָי כָּל  
 הַגּוֹיִם. וְרָאוּ כָּל אַפְסֵי אֶרֶץ, אֶת יְשׁוּעַת  
 אֱלֹהֵינוּ: וְנֹאמַר: קוֹל צוֹפֵיף נִשְׂאוּ קוֹל, יַחְדוּ  
 יִרְנְנוּ. כִּי עֵינַי בְּעֵינַי יִרְאוּ, בְּשׁוּב  
 יְהוָה וַיִּשְׁמַע צִיּוֹן: וְקָמָה לָנוּ יְהוָה  
 אֱלֹהֵינוּ מִקְרָא שְׁפָתוֹב: מַה נָּאוּ עַל  
 הַהָרִים רַגְלֵי מְבַשֵּׂר מִשְׁמִיעַ שְׁלוֹם, מְבַשֵּׂר  
 טוֹב מִשְׁמִיעַ יְשׁוּעָה. אוֹמַר לְצִיּוֹן מְלֶךְ:  
 אֱלֹהֵיךְ:

6Téhilim 37:39-40  
 7Yéchaya 52:10  
 8Yéchaya 52:8  
 9Yéchaya 52:7

Rabbi Lévi Its'hak Miberditchov recommande de réciter la téfila ci-dessous **à trois reprises**, en attestant : « *Que chaque homme, femme et enfant fasse cette requête chaque motsaei Chabat par trois fois, avant la lecture de la havdala, et je suis persuadé qu'avec l'aide de D.ieu, ils verront la réussite de leurs projets.* »

**D**ieu de Avraham, D.ieu de Yits'hak et D.ieu de Yaakov, protège et sauve Israël, Ton peuple aimé, de tout mal, en faveur du Nom de Ta louange, quand le saint chabat aimé se termine. Que cette semaine, ce mois et cette année viennent pour nous dans une foi parfaite, une foi en les Sages, un amour du prochain, un rapprochement au Créateur qu'Il soit loué, une foi en Tes Treize Principes de foi et en la Délivrance prochaine – rapidement, de nos jours – et en la résurrection des morts et en la prophétie de notre maître Moché, que la paix soit sur lui.

**M**aitre du monde, c'est Toi qui donnes la force à l'éprouvé. Donne aussi à Tes bien aimés, les enfants d'Israël, la force de Te remercier et de ne servir que Toi et aucun autre, D. en préserve. Que cette semaine, ce mois et cette année viennent pour nous dans la santé, le bon mazal, la bénédiction et la réussite, la bienfaisance, les enfants, une longue vie et une nourriture abondante, et l'aide divine pour nous et tout le peuple juif, et disons Amen.

**אֱלֹהֵי אַבְרָהָם, אֱלֹהֵי יִצְחָק וְאֱלֹהֵי יַעֲקֹב!**  
 שְׂמוֹר וְהַצֵּל אֶת עַמּוֹךְ יִשְׂרָאֵל אֲהוּבֶיךָ  
 מִכָּל רָע, לְמַעַן שֵׁם תְּהַלְתֶּךָ. הִנֵּה שִׁבְתְּ  
 קֹדֶשׁ הָאֲהוּבָה עוֹבְרָת, וַיְהִי רְצוֹן מִלְּפָנֶיךָ,  
 שְׂיָבֵא עֲלֵינוּ הַשְּׂבוּעַ הַבָּא לְאַמּוּנָה לְשִׁלְמָה,  
 לְאַמּוּנַת חַכְמִים, לְאַהֲבַת חֲבֵרִים, לְדִבְקוֹת  
 הַבּוֹרָא בְרוּךְ הוּא, לְהֶאֱמִין בְּשִׁלְשָׁה עֲשָׂר  
 עֲקָרִים שְׁלֶךְ, וּבִגְאֻלָּה קְרוּבָה בְּמַהֲרָה  
 בְּיָמֵינוּ, וּבִתְחִילַת הַיּוֹמִים, וּבְנִבְוֹאת מֹשֶׁה  
 רַבְּנוּ עָלֵינוּ הַשְּׁלוֹם:

**רְבוּנוּ שֶׁל עוֹלָם!** אֲתָה הַנּוֹתֵן לַיַּעֲקֹב כֹּחַ,  
 תֵּן כֹּחַ גַּם לְיִצְחָק רְחוּמֶיךָ הַיְהוּדִים, לְהַלְלֵךְ  
 שְׁמֶךָ וְלַעֲבֹד אוֹתְךָ לְבִדְדָה, וְהַשְּׂבוּעַ הַבָּא  
 יָבוֹא עֲלֵינוּ לְבְרִיאוֹת וּלְמוֹזֵל, וְלַהֲצִלָּתָהּ  
 וְלַבְּרָכָה וְלַחֶסֶד, וְלִבְנֵי חַיִּי וּמְזוּנֵי, לָנוּ וּלְכָל  
 יִשְׂרָאֵל, וְנֹאמַר אָמֵן:





Celui qui récite la havdala prend le verre dans la main droite (sans s'aider de la main gauche) et les bessamim/plantes aromatiques dans la main gauche<sup>10</sup>, puis récite ce qui suit :

**M**oi, le premier [qui viendra à Tzion de l'exil et dira] à Tion : « Les voici, les voici [tes enfants, les Bnei Israël] et à Yérouchalayim, j'enverrai un message de bonnes nouvelles [pour annoncer la délivrance] »<sup>11</sup>. Comme il est dit « Pour les juifs, ce n'étaient que joie rayonnante, contentement, allégresse et marques d'honneur. »<sup>12</sup>; « Je lèverai la coupe du salut et proclamerai le Nom de Hachem. »<sup>13</sup>

**D**e grâce. Hachem, secours-nous ; de grâce. Hachem, secours-nous. De grâce, Hachem, donne-nous le succès, de grâce, Hachem, donne-nous le succès

**A**ccorde-nous la réussite, fais réussir nos voies, fais réussir notre mazal, fais réussir nos entreprises, fais réussir notre santé, fais réussir l'éducation de nos enfants et de notre descendance, fais réussir notre étude [de la Torah], et envoie la bénédiction, la largesse et le succès dans tout œuvre de nos mains, comme il est écrit : « Il obtiendra la bénédiction de Hachem, la bienveillance du Dieu de son salut. »<sup>14</sup> ; et il est écrit « David avait le succès dans toutes ses expéditions, car Hachem était avec lui. »<sup>15</sup> Ainsi soit-il avec nous. « Its'hak sema dans ce pays-là, et recueillit, cette même année au centuple, tant Hachem le bénissait »<sup>16</sup>, de même Il nous bénira continuellement. « Et Il te donnera, Ha-Eloukim, de la rosée des cieux et des graisses de la terre, et abondance de céréales et de vigne. »<sup>17</sup>. Maîtres, votre attention.

**רֵאשׁוֹן לְצִיּוֹן תִּהְיֶה הַנֶּחָם.**  
**וְלִירוּשָׁלַיִם מִבֵּשֶׁר אָתָּן: כַּאֲמֹר:**  
**לִיהוּדִים הָיְתָה אוֹרָה וְשִׂמְחָה.**  
**וְשִׂשׁוֹן וְיָקָר: כּוֹס יְשׁוּעוֹת אֲשָׁא.**  
**וּבְשֵׁם יְהוָה אֶקְרָא:**

**אֲנָא יְהוָה הוֹשִׁיעָה נָא.**  
**אֲנָא יְהוָה הוֹשִׁיעָה נָא:**

**אֲנָא יְהוָה הַצְּלִיחָה נָא.**  
**אֲנָא יְהוָה הַצְּלִיחָה נָא:**

**הַצְּלִיחֵנוּ הַצְּלַח דְּרַכֵּינוּ, הַצְּלַח מוֹלָנוּ,**  
**הַצְּלַח עַסְקֵינוּ, הַצְּלַח בְּרִיאֹתֵנוּ, הַצְּלַח**  
**חַנוּךְ יְלִדֵינוּ וְצִאֲצָאֵינוּ, הַצְּלַח לְמוּדֵנוּ,**  
**וְשִׁלַּח בְּרַכָּה רוּחָה וְהַצְּלַח בְּכָל מַעֲשֵׂה**  
**יְדֵינוּ. כְּדַכְתִּיב: יֵשָׁא בְּרַכָּה מֵאֵת**  
**יְהוָה, וְצִדְקָה מֵאֱלֹהֵי יִשְׁעוֹ:**  
**וְכַתִּיב: וַיְהִי דוֹד לְכָל דְּרַכֵּיו מִשְׁכִּיל.**  
**וַיְהוָה עִמּוֹ: כֵּן יְהִי עִמָּנוּ תַּמִּיד.**  
**וַיִּזְרַע יִצְחָק בְּאֶרֶץ הַחַיָּא, וַיִּמְצָא בְּשֵׁנָה**  
**הַחַיָּא מֵאָה שְׁעָרִים. וַיְבָרְכֵהוּ**  
**יְהוָה: כֵּן יִבְרַךְ אוֹתֵנוּ תַּמִּיד. וַיִּתֵּן**  
**לָךְ הָאֱלֹהִים מִטַּל הַשָּׁמַיִם וּמִשְׁמַנֵּי**  
**הָאֶרֶץ. וְרַב דְּגָן וְתִירְשׁ: סְבָרֵי מְרַנְּנֵי:**

L'assistance répond : **לְחַיִּים**

10 Yalkout Yossef 296511  
11 Yéchaya 41:27  
12 Esther 8:16  
13 Téhilim 116:13  
14 Téhilim 24:5  
15 Chémouel I 18:14  
16 Berécht 26:12  
17 Berécht 27:28

Au moment où l'on récite la bénédiction sur le vin, il est bon d'observer le reflet de son front dans le vin en pensant que le mot מוצה/front a la même valeur numérique (138) que le mot הנופך/vin et הוצלה/réussite<sup>18</sup>.

**B**éni Tu es, Hachem, notre Dieu, Roi de l'univers, qui crées le fruit de la vigne.

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ מִלְּךְ הָעוֹלָם, בּוֹרֵא פְּרֵי הַגֶּפֶן:

Ensuite, on fait passer le verre dans la main gauche, sans le poser, et les bessamim/plantes aromatiques dans la droite, puis on récite une des bénédictions adéquate (voir ci-dessous) des « bessamim ». On respirera les plantes aromatiques à trois reprises, en ayant pour intention la première fois : « néfech », la seconde : « roua'h » et la troisième : « néchama yetéra/supplémentaire reçus le Chabat<sup>20</sup>.

Avant de respirer le parfum d'un arbuste aromatique ou sa fleur (ex : myrte, clous de girofle) on récite :

**B**éni, Tu es, Hachem, notre Dieu, roi de l'univers, qui crées des arbres odorants.

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ מִלְּךְ הָעוֹלָם, בּוֹרֵא עֵצֵי בְשָׂמִים:

**OU** avant de respirer le parfum d'une herbe aromatique (ex : menthe), on récite :

Béni, Tu es, Hachem, notre Dieu, roi de l'univers, qui crées des herbes aromatiques.

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ מִלְּךְ הָעוֹלָם, בּוֹרֵא עֵשְׂבֵי בְשָׂמִים:

**OU** avant de respirer le parfum ne provenant d'un mélange, ou pas du règne végétal, on récite :

Béni, Tu es, Hachem, notre Dieu, roi de l'univers, qui crées des parfums divers.

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ מִלְּךְ הָעוֹלָם, בּוֹרֵא מִיְּנֵי בְשָׂמִים:

Il est recommandé de replier les doigts de la main droite vers l'intérieur de la paume, le pouce couvert par les quatre autres doigts, et de les incliner devant la flamme et devant soi. On regardera les paumes de ses mains et ses doigts<sup>21</sup>.

**B**éni, Tu es, Hachem, notre Dieu, roi de l'univers, qui crées les lueurs du feu.

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ מִלְּךְ הָעוֹלָם, בּוֹרֵא מְאוּרֵי הָאֵשׁ:

On reprend le verre dans la main droite pour réciter la dernière bénédiction : « hamavdil »<sup>22</sup>.

**B**éni, Tu es, Hachem, notre Dieu, roi de l'univers, qui distingues le sacré du profane, la lumière des ténèbres, Israël des autres peuples, le septième jour des six jours ouvrables ; béni Tu es, Hachem, qui distingues le sacré du profane.

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ מִלְּךְ הָעוֹלָם, הַמְּבַדִּיל בֵּין קֹדֶשׁ לְחֹל וּבֵין אֹר לְחַשְׁךָ וּבֵין יִשְׂרָאֵל לְעַמִּים וּבֵין יוֹם הַשְּׁבִיעִי לְשֵׁשֶׁת יְמֵי הַמַּעֲשֶׂה. בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ, הַמְּבַדִּיל בֵּין קֹדֶשׁ לְחֹל:

Celui qui a récité la havdala boit un révi'it de vin [86ml] puis récite la bénédiction de « al haguéféne » après consommation (page suivante).

18 Sidour Ich Matslia'h  
 19 Ben Ich 'Hai Vayétsé 59  
 20 Chivat Tzion II p. 310  
 21 Zohar Hakadoch parachat Vayakel 208a ; Kaf Ha'haïm 298119 ; Yalkout Yossef 29888  
 22 Yalkout Yossef 296511

\* Attention, cette bénédiction ne se récite uniquement à l'issue du Chabat.



Béni sois-Tu Eternel, roi de l'univers pour la vigne et son fruit, pour le produit des champs et pour le pays délectable, fertile et vaste que tu as donné en partage à nos pères pour qu'ils en mangent les fruits et se rassasient de ses produits. Aie pieté Eternel notre D., de Ton peuple Israël, de Ta ville Jérusalem et de Sion, résidence de Ta gloire, de Ton autel et de ton Sanctuaire. Reconstruis bientôt et de nos jours, Jérusalem, Ta Ville sainte, et veuille nous y faire entrer, pour que nous nous réjouissions de sa reconstruction. Nous mangerons de ses fruits, nous nous rassasierons de ses produits et nous T'y bénirons dans la sainteté et la pureté.

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה, אֱלֹהֵינוּ מִלֶּדֶת הָעוֹלָם, עַל-הַגֶּפֶן וְעַל-פְּרֵי הַגֶּפֶן, וְעַל-תְּנוּכַת הַשָּׂדֶה, וְעַל-אֶרֶץ חֲמֹדָה, טוֹבָה וְרַחֲבָה, שְׂרָצִית וְהִנְחַלְתָּ לְאֲבוֹתֵינוּ, לְאֹכֹל מִפְּרֵיהָ, וְלִשְׂבֹּעַ מִטּוֹבָהּ. רַחֵם יְהוָה אֱלֹהֵינוּ עָלֵינוּ, וְעַל-יִשְׂרָאֵל עַמּוֹךְ, וְעַל-יְרוּשָׁלַיִם עִירֶךָ, וְעַל-הַר צִיּוֹן מִשְׁכַּן כְּבוֹדֶךָ, וְעַל-מִזְבְּחֶךָ, וְעַל-הַיְכָלֶךָ, וּבְנֵה יְרוּשָׁלַיִם עִיר הַקֹּדֶשׁ בְּמַהֲרָה בְּיָמֵינוּ, וְהַעֲלֵנוּ לְתוֹכָהּ, וְשִׂמְחָנוּ בְּכַנְיָנָהּ, וּנְבָרְכֶךָ עֲלֶיהָ בְּקִדְשָׁהּ וּבְטַהֲרָהּ.

à Roch Hodech on ajoute	וּזְכָרְנוּ לַטּוֹבָה בְּיוֹם רֵאשִׁית הַחֹדֶשׁ הַזֶּה
à Soukot on ajoute	וְשִׂמְחָנוּ בְּיוֹם חַג הַמִּצּוֹת הַזֶּה בְּיוֹם מִקְרָא קֹדֶשׁ הַזֶּה
à Pesa'h on ajoute	וְשִׂמְחָנוּ חַג הַסֻּפּוֹת הַזֶּה בְּיוֹם מִקְרָא קֹדֶשׁ הַזֶּה

Car Tu es bon, Eternel, et fais du bien à tous. Nous te rendrons grâce pour le pays et le fruit de sa vigne sur le vin de diaspora on dit: et le fruit de la vigne. Béni sois-Tu, Eternel, pour le pays et le fruit de sa vigne. sur le vin de diaspora on dit: le fruit de la vigne.

כִּי אַתָּה טוֹב וּמְטִיב לְכָל, וְנוֹדֶה לְךָ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ עַל-הָאֶרֶץ וְעַל-פְּרֵי גִפְנָהּ. sur le vin de diaspora on dit : על הגפן בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה, עַל-הָאֶרֶץ וְעַל-פְּרֵי גִפְנָהּ. sur le vin de diaspora on dit. פְּרֵי הַגֶּפֶן.

Certains ont l'usage de passer quelques gouttes des restes de vin sur différentes partie du corps en récitant un verset correspondant<sup>23</sup>.

-Sur le front : « כָּעֵב פִּשְׁעֶיךָ וְכַעֲנַן הַטְּאוֹתֶיךָ /J'ai dissipé tes méfaits comme un brouillard et tes péchés comme un nuage »<sup>24</sup>;

-Sur les yeux : « בְּרַח מְאִירַת עֵינַיִם /Le commandement d'Hachem est limpide, il éclaire les yeux »<sup>25</sup>;

-Sur la gorge : « רַפְּאוֹת תְּהִי לְשַׁרְךָ וְשְׁקוּי לְעֻצְמוֹתֶיךָ /[Crains Hachem et fuis le mal...] ce sera la santé pour ton corps, une sève généreuse pour tes membres »<sup>26</sup>;

-Sur le cou : « הֲרִינִי מֵאֲמִינַת הַמָּתִים /J'ai foi en la résurrection des morts »;

-Dans les poches de ses vêtements : « בְּרַכַּת יְהוָה הִיא תַעֲשִׂיר /C'est la bénédiction d'Hachem qui enrichit »<sup>27</sup>;

23 Sidour Ich Matslia'h  
24 Yéchaya 44:22  
25 Tehilim 19:9  
26 Michlé 3:8  
27 Michlé 10:21



-**Sur les lèvres :** « בּוֹרֵא נִיב שְׁפָתַיִם שְׁלוֹם שְׁלוֹם לְרַחוּק וְלִקְרוֹב אָמַר יְהוָה וּרְפָאתַיו »  
/Lui qui crée [la parole,] fruit des lèvres : « paix, paix, dit-Il à qui s'est éloigné comme pour le proche, et Je le guérirai. »<sup>28</sup> à **trois reprises**. (C'est une bonne ségoula pour quiconque a des difficultés d'élocution ou de prononciation.)

-**Puis quelques gouttes sur le sol :** « וַיִּזְרַע יִצְחָק בְּאַרְצוֹ הַהוּא וַיִּמְצָא בְּשָׂנְהָ הַהוּא »  
/Its'hak sema dans ce pays-là et recueillit, cette même année, au centuple, tant Hachem le bénissait »<sup>29</sup>.



Il existe encore une ségoula pour se protéger de tout mal : après la Havdala, regarder son front dans le vin qui reste et répéter à trois reprises le verset<sup>30</sup> « רָאִיתִי אֱלֹהִים פָּנִים אֶל פְּנֵי »  
/פְּנִים וְתַנְצִל נַפְשִׁי / Car j'ai vu Elokim face à face et j'ai eu la vie sauve ».

Chavoua Tov oumévorakh !

28 Yéchaya 57;19

29 Béréchit 26;12

30 Béréchit 32 ;31

Mazal Tov!

ÉDITION SPÉCIALE

Votre événement  
se prolonge...

Offrez à vos invités  
un cadeau exceptionnel,  
un souvenir éternel

Brit-Mila,  
Mariage,  
Bar-Mitsva...  
ou tout autre événement



INFO: 054 841 88 36 - [info@ovdhm.com](mailto:info@ovdhm.com)

Extrait télécharge sur [OVDHM.com](http://OVDHM.com)